

**RÉPONSE D'ÉNERGIR, S.E.C. (ÉNERGIR) À LA
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE AU
PROJET VISANT À REMPLACER LES REGAZÉIFICATEURS DE L'USINE LSR (LE PROJET)**

PLAN D'APPROVISIONNEMENT

- 1. Références :**
- (i) Pièce [B-0016](#), R3.1;
 - (ii) Pièce [B-0016](#), R4.1;
 - (iii) Dossier R-4076-2018, pièce [B-0184](#), p. 80 ;
 - (iv) Dossier R-4151-2021, pièce [B-0126](#), p. 79 et 80.

Préambule :

- (i) « *CAPACITÉ DE TRANSPORTS*

Le remplacement par du transport SH de la capacité n'étant plus garantie par la regazéification à l'usine LSR pourrait toujours actuellement se faire à un coût d'environ 0,70 \$/GJ pour un total approximatif de 6 M\$/an pour combler un déficit de 25 000 GJ/j. En considérant plutôt un déficit de 33 000 GJ/j, le coût approximatif de remplacement par du transport SH serait d'environ 8 M\$/an». [nous soulignons]

(ii) « *Pour chacune des années au plan précédent la complétion du Projet, Énergir considérera une capacité de regazéification à l'usine LSR équivalente à 195 000 GJ/jour, soit 5 146 10³m³/jour, et contractera en plus une option de transport pointe équivalente à 33 000 GJ/jour, soit 871 10³m³/jour, pour atteindre une capacité totale équivalente de 228 000 GJ/jour*». [nous soulignons]

(iii) « *Bien que la capacité de vaporisation « garantie » selon la philosophie de redondance soit de à 5 147 10³m³/jour, il n'en demeure pas moins que dans la mesure où les équipements sont tous en bon état de fonctionnement – ce qui est toujours l'objectif visé, l'usine LSR est en mesure de fournir les 5 805 10³m³/jour historiquement considérés au plan d'approvisionnement*». [nous soulignons]

(iv) Au dossier tarifaire 2021-2022, Énergir considère les outils d'approvisionnement suivant afin de répondre aux besoins d'approvisionnement, incluant un débit de 5 806 10³m³/jour associé à l'usine LSR :

« Le Tableau 30 répertorie les différents outils d'approvisionnement disponibles, leur débit journalier maximal respectif, ainsi que la capacité d'approvisionnement déficitaire établie en considérant le débit quotidien maximal de chaque outil. Cette capacité déficitaire correspond aux achats d'un outil de pointe requis à court terme, soit l'option la moins coûteuse selon les hypothèses retenues.

[...]

Tableau 30

Sources	10 ³ m ³ /jour
FTLH primaire (Energir EDA et Energir NDA)	2 243
Transport par échange (EMP-Energir)	0
Achats dans le territoire	11
Transport fourni par les clients	223
FTSH (Dawn-Energir EDA)	2 192
Transport par échange (Dawn-Energir)	2 875
FTSH (Parkway-Energir EDA & NDA)	13 777
STS (Parkway-Energir EDA & NDA)	5 705
Pointe-du-Lac	1 600
Saint-Flavien	1 520
Volet C	0
Usine LSR (vaporisation)	5 806
Interruption de liquéfaction GM GNL	297
Sous-total approvisionnements	36 249
Service de pointe pour combler le déficit	625
Total approvisionnements après option service de pointe	36 875

»

Demandes :

- 1.1 Veuillez expliquer et élaborer sur les motifs pour lesquels Énergir considérera pour chacune des années au plan précédent la complétion du Projet, une capacité de regazéification à l'usine LSR de $5\,146\,10^3\text{m}^3/\text{jour}$, au lieu des capacités de $5\,805\,10^3\text{m}^3/\text{jour}$ historiquement considérés au plan d'approvisionnement et lors de l'année 2021-2022, tel qu'indiqué aux références (iii) et (iv).

Réponse :

Depuis le dossier tarifaire 2019-2020 et malgré l'application de la philosophie de redondance N+1 à l'usine LSR depuis l'hiver 2018-2019, Énergir a continué d'indiquer, dans ses outils d'approvisionnement disponibles (tableau 30 de la référence (iv)), la pleine capacité de l'usine LSR dans le calcul du total des approvisionnements, soit $5\,806\,10^3\text{m}^3/\text{jour}$ (incluant le dossier tarifaire 2021-2022). En parallèle, Énergir achète une capacité additionnelle de $660\,10^3\text{m}^3$ sous forme d'un service de pointe en plus des outils inscrits dans le plan d'approvisionnement, et ce, afin de combler le besoin de redondance N+1 de l'usine LSR.

Pour plus d'explications sur cette pratique, Énergir invite la Régie à consulter le plan d'approvisionnement de l'année 2019-2020¹. Énergir y explique, entre autres, qu'il n'est pas possible de prévoir si ce type de service de pointe demeurera disponible sur le long terme, à un prix raisonnable. C'est pourquoi Énergir était depuis ce temps à la recherche de la meilleure solution à long terme visant à pallier cette baisse de la capacité « garantie » à l'usine LSR.

Ainsi, l'achat d'un outil de pointe était la mesure de mitigation disponible à court terme la moins dispendieuse jusqu'à la mise en place d'une solution économique à long terme qui permettrait de retrouver la capacité initiale de $5\,806\,10^3\text{m}^3/\text{jour}$.

Cela dit, pour le plan d'approvisionnement de l'année 2022-2023, et ce, jusqu'à la disponibilité de la solution permanente découlant du projet faisant l'objet du présent dossier, Énergir considérera dorénavant au plan d'approvisionnement un apport limité à $5\,146\,10^3\text{m}^3$ de l'usine LSR lors de l'établissement de ses besoins d'approvisionnement. Cette pratique permettra de mieux refléter la disponibilité réelle « garantie » de l'usine LSR en journée de pointe.

Lorsque le Projet sera mis en service, le plan d'approvisionnement considérera la nouvelle capacité « garantie » de l'usine LSR qui sera de $6\,017\,10^3\text{m}^3/\text{jour}$. Par conséquent, l'outil de pointe ne sera plus nécessaire pour assurer la redondance et ne sera plus contracté à cette fin.

Voici un tableau résumant les capacités de l'usine LSR :

¹ R-4076-2018, B-0184, Énergir-H, Document 1, pages 79 à 82.

**Demande d'autorisation pour un projet visant à remplacer les
regazéificateurs de l'usine LSR, R-4178-2021**

Plan d'approvisionnement	Capacité « garantie » N+1 à l'usine LSR		Outil de pointe ²		Capacité totale à l'usine LSR ³	
	(m ³ gaz/jour)	(GJ/jour)	(m ³ gaz/jour)	(GJ/jour)	(m ³ gaz/jour)	(GJ/jour)
Avant 2019-2020	N/A	N/A	N/A	N/A	5 806 10 ³	220 000
2019-2020 à 2021-2022	5 146 10 ³	195 000	660 10 ³	25 000	5 806 10 ³	220 000
2022-2023 jusqu'à la mise en service de la solution permanente découlant du Projet	5 146 10 ³	195 000	871 10 ³	33 000	6 017 10 ³	228 000
À partir de la mise en service de la solution permanente découlant du Projet	6 017 10 ³	228 000	N/A	N/A	6 017 10 ³	228 000

² Énergir prévoit que le service de pointe sera disponible jusqu'à la mise en service de la solution permanente découlant du Projet. Cependant, il n'est pas garanti que ce service sera offert à chaque année, dans quel cas, d'autres outils pourraient être requis.

³ Depuis le début de 2022, suite à des modifications importantes effectuées au poste de livraison de Contrecoeur sur la Rive-Sud de Montréal, la capacité maximale de vaporisation à partir de l'usine LSR a été augmentée à 228 000 GJ/jour.

***Demande d'autorisation pour un projet visant à remplacer les
regazéificateurs de l'usine LSR, R-4178-2021***

- 1.2 La Régie note à la référence (ii), que pour chacune des années au plan précédent la complétion du Projet, Énergir considérera une capacité de regazéification à l'usine LSR équivalent à 5 146 10³m³/jour (195 000 GJ/jour) et qu'elle contractera une option de transport de pointe de 871 10³m³/jour (33 000 GJ/jour), afin d'atteindre une capacité totale de 228 000 GJ/jour. Selon la référence (i), les coûts afin de pallier un déficit de 33 000 GJ/jour en capacités de transport du transport SH sont estimés à 8 M\$/an.

Dans l'éventualité qu'Énergir doit contracter une option de transport de pointe de 871 10³m³/jour, veuillez élaborer sur les mesures qu'elle prévoit tenir en compte afin de limiter les impacts économiques au plan d'approvisionnement.

Réponse :

Comme mentionné dans la réponse 1.1, Énergir achète déjà, depuis l'hiver 2018-2019, des capacités additionnelles afin de combler le besoin de redondance N+1 à l'usine LSR.

Jusqu'à présent, Énergir a signé des ententes de service de pointe pour combler ce besoin, ce qui limite grandement les coûts de la redondance au plan d'approvisionnement. À court terme, Énergir croit pouvoir continuer à signer ce type d'entente afin de limiter les impacts économiques au plan d'approvisionnement, et ce, jusqu'à la mise en service de la solution permanente découlant du Projet.

Énergir rappelle qu'à plus long terme, il n'est pas garanti que ce type de service (service de pointe) demeure disponible, et ce, à un prix raisonnable. Ainsi, et dans le cas où la situation devrait perdurer - c'est-à-dire sans l'approbation de la solution permanente découlant du Projet - Énergir se devrait de sécuriser une source d'approvisionnement sur une plus longue durée, comme du transport SH. La valeur de remplacement à long terme pour la redondance requise à l'usine LSR est donc équivalente au coût du transport SH, dont la valeur estimée est de 8 M\$/an. Cette solution dite permanente n'est pas souhaitable, car trop dispendieuse et elle n'a donc pas été retenue par Énergir⁴.

⁴ Comme présenté à la pièce B-0035, Énergir-H, Document 5 de la Cause tarifaire 2020-2021 (R-4119-2020), les autres options envisagées par Énergir n'étaient pas viables, puisqu'elles étaient jugées « non fermes », trop onéreuses, incertaines ou présentant des contraintes techniques (manque d'espace).